Jean-Marc MONTOUT
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

MAISON SAINT VINCENT Association

8 Rue Abel LIBANY
BP 520

97139 LES ABYMES CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS / EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Avenue Marcel LEZOL
97112 Grand-Bourg MARIE-GALANTE
montout.jm@wanadoo.fr
tel : 0590 97 44 11 - Mobile : 0690 65 62 41

commissaire aux comptes

782, Chemin de Circonvallation 97100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 81 53 62 - Fax : 0590 81 99 94

SIRET : 43343311700036 - APE 6920Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs, les membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON SAINT VINCENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe des comptes annuels relatifs, d'une part, aux mesures prises pour assurer la continuité d'exploitation de l'association et, d'autre part, à la prorogation du commodat en cours jusqu'au 30/09/2026.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3.1 Détermination du résultat par activité - Organisation comptable et contrôle interne

L'annexe présente le résultat par activité de l'association. Elle met en évidence la part sous contrôle de tiers financeurs.

Nous nous sommes assurés de l'existence d'une comptabilité analytique. Celle-ci permet d'apprécier la détermination du résultat par activité. Nous relevons toutefois que les procédures de la fonction comptable et administrative ne sont pas suffisamment formalisées pour garantir une piste d'audit traçable entre pôles et actions.

La répartition des charges mutualisées repose par ailleurs sur des clés forfaitaires arrêtées par la direction à la fois pour les achats et charges externes et pour les charges de personnel (temps estimé d'affectation des salariés aux dispositifs et actions).

La clé relative au personnel n'est pas corroborée par des données mesurables de temps passé.

Ces éléments n'appellent pas d'observation complémentaire de notre part sur la cohérence du résultat d'ensemble.

3.2 CHRS — Détermination et affectation du résultat sous contrôle de l'autorité de tarification

L'établissement CHRS fait l'objet d'une présentation de compte financier distinct. Son résultat conditionne l'affectation arrêtée par l'autorité de tarification dans le cadre du CPOM.

Une comptabilité d'exploitation distincte de celle de l'Accueil de Jour a été tenue en 2025. Elle intègre toutefois une quote-part de charges mutualisées. La répartition entre les volets hébergement et accompagnement, prévue par l'arrêté de dotation, n'a pas pu être suivie en comptabilité analytique.

Compte tenu de l'agrégation comptable historique des actifs et passifs du CHRS et de l'Accueil de Jour, leur réaffectation au 1/01/2025 à chacun des dispositifs a été validée par la direction. Cette situation explique l'absence de référence N-1 au niveau du bilan du CHRS en 2025. Cette présentation sera sous contrôle de l'autorité de tarification.

Ces éléments n'appellent pas d'observation complémentaire de notre part sur la détermination du résultat 2025 du CHRS.

3.3 Contrôle interne des procédures administratives liées aux usagers et à la paie

Concernant la participation financière des usagers, nous avons noté une amélioration des procédures relatives au CHRS. Des progrès restent à réaliser pour la traçabilité des sommes à percevoir des usagers de l'Accueil de Jour.

Concernant les indemnités journalières de sécurité sociale, nous avons constaté l'absence de procédure formalisée. Cette procédure devrait assurer le suivi des arrêts de travail, l'exercice de la subrogation et le rapprochement avec les sommes versées et les avances sur salaire. Cette insuffisance résulte pour partie des limites du logiciel de paie. Elle expose l'association à un risque de non-récupération des IJSS dues.

La direction s'est engagée à acquérir le module adapté du logiciel de paie et de mettre en place, sur l'exercice 2026, un suivi mensuel rapproché avec les avis de paiement de la CPAM.

3.4 Espace Santé — Exhaustivité des produits et séparation des exercices

L'Espace Santé comptabilise ses produits de consultations médicales sur la base des encaissements obtenus.

Nos tests sur le fichier des encaissements ont mis en évidence des ruptures de séquence chronologique, ainsi que des doublons. Ces éléments ne permettent pas d'obtenir, sur cette seule base, l'assurance de l'exhaustivité des actes et des factures de l'exercice.

Les éléments recueillis nous conduisent néanmoins à apprécier comme non significative l'incidence du non-respect du principe de séparation des exercices.

3.5 Subvention du Conseil Départemental — Modalités d'affectation entre dispositifs

La subvention du Conseil Départemental finance l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Dans le cadre de notre audit, nous avons appréhendé les modalités retenues pour l'affectation de la subvention aux deux dispositifs. Sur la base des informations communiquées par la direction, nous nous sommes assurés de la cohérence de la répartition sur une base des effectifs du RSA accompagnés au CHRS et à l'Accueil de Jour.

3.6 Valorisation des stocks de denrées alimentaires

Les stocks de denrées alimentaires ont fait l'objet d'un inventaire en volume, incluant les dons reçus. Ils ne sont toutefois pas valorisés en annexe.

Au regard du volume annuel des achats concernés (12,5 K€), cette absence de valorisation nous paraît sans incidence significative sur les comptes.

3.7 Commodat — Absence de valorisation de l'avantage en nature (équivalent loyer)

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite de locaux dans le cadre d'un commodat. L'équivalent loyer correspondant n'a fait l'objet d'aucune évaluation.

Cette insuffisance d'information est à apprécier au regard de plusieurs éléments : les obligations de financement de l'activité CHRS, le CPOM en vigueur depuis le 1er janvier 2025, et l'accord-cadre relatif à l'acquisition et à la réhabilitation des locaux.

3.8 Fonds dédiés et produits constatés d'avance

La comptabilisation en fonds dédiés et en produits constatés d'avance concerne les financements affectés à des actions déterminées. Elle requiert un jugement quant à l'identification des ressources concernées et à leur rattachement à l'exercice.

Nous avons apprécié les actions dont le financement n'avait pas donné lieu à réalisation au titre de l'exercice ainsi que celles dont le financement pluri annuel portait sur des exercices futurs.

Sur la base des éléments comptables et des échanges avec la direction, nous avons validé le montant des engagements et financements reportés sur les exercices suivants et comptabilisés au 31/12/2025.

3.9 Provisions pour risques et charges

L'évaluation des provisions pour risques et charges constitue une estimation comptable sensible, dont le caractère raisonnable a fait l'objet d'une attention particulière de nos travaux.

Sur la base des diligences effectuées et des entretiens avec la direction, nous concluons que les provisions pour risques et charges comptabilisées au 31/12/2025 reflètent de façon raisonnable, au regard des éléments portés à notre connaissance, les risques et litiges identifiés à la clôture.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière du conseil d'administration adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association[1] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Basse Terre, Le 4/06/2026

Le Commissaire aux Comptes,

Jean-Marc MONTOUT

Jean-Marc MONTOUT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la compagnie Régionale des commissaires aux comptes
Basse-Terre
782 chemin de Circonvallation
97100 BASSE TERRE
Siret : 433 433 717 00038 APE : 6920Z
TÉLÉPHONE : 0590 81 53 62 - FAX : 0590 81 99 94

COMPTES ANNUELS

Exercice

Clos le 31/12/2025

- BILAN ACTIF -

MAISON SAINT VINCENT - AGREGE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement	4 237	4 237		
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 254	10 254		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	66 109	43 655	22 454	21 095
Autres immobilisations corporelles	174 517	142 265	32 251	25 329
Immobilisations en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	130 266		130 266	130 266
Prêts				
Autres immobilisations financières	14 847		14 847	15 307
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	400 229	200 412	199 818	191 997
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	3 008		3 008	8 269
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	80 108	27 283	52 825	134 162
Charges constatées d'avance	1 157		1 157	679
Valeurs Mobilières de Placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	258 795		258 795	155 482
TOTAL ACTIF CIRCULANT	343 068	27 283	315 785	298 592
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	743 297	227 695	515 603	490 588

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

MAISON SAINT VINCENT - AGREGE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	424 982	-192 388
Total Fonds propres sans droit de reprise	424 982	-192 388
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		190 153
Total Fonds propres avec droit de reprise		190 153
Ecarts de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	100 586	100 586
Report à nouveau	-543 912	-269 772
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-59 349	153 076
Situation Nette (sous-total)	-77 693	-18 345
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	27 400	29 327
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	-50 293	10 982
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	35 583	45 583
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	35 583	45 583
PROVISIONS		
Provisions pour risques	28 113	16 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	28 113	16 000
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit	495	34
Emprunts et dettes financières divers	2 987	2 332
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 176	56 928
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	377 077	312 683
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	18 572	17 047
Produits constatés d'avance	49 893	29 000
TOTAL DETTES	502 199	418 023
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	515 603	490 588

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

MAISON SAINT VINCENT - AGREGE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	280	240
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	83 746	102 768
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 557 984	1 615 612
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	19 801	40 154
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		257 114
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	10 000	
Autres produits	2 339	27
Total des produits d'exploitation (I)	1 674 150	2 015 914
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	705 390	509 998
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	34 815	27 722
Salaires	563 752	1 034 949
Cotisations sociales	368 420	377 104
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 566	10 831
Dotations aux provisions	32 650	9 431
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		10 000
Autres charges	15 964	27 102
Total des charges d'exploitations (II)	1 731 557	2 007 137
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-57 407	8 777

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

MAISON SAINT VINCENT - AGREGE

du 01/01/2025 au 31/12/2025

	31/12/2025	31/12/2024
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 245	3 881
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	3 245	3 881
Charges Financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 026	4 432
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	160	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)	5 186	4 432
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	-1 942	-551
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-59 349	8 226
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)		197 969
Charges Exceptionnelles (VI)		53 119
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		144 850
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 677 395	2 217 764
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 736 744	2 064 689
EXCEDENT OU DEFICIT	-59 349	153 076
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	16 084	11 315
TOTAL	16 084	11 315
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	16 084	11 315
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	16 084	11 315

*Modèle Association

ANNEXE COMPTABLE

MAISON SAINT VINCENT - AGREGE

Annexe des Comptes

de l'exercice clos

le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 515 603€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de -59 349€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.
L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

- Description de l'objet social de l'entité :

Réaliser ou soutenir, partout moyen à sa convenance, toutes les initiatives en faveur de l'aide et de l'action sociale, de la fraternité, de la prévoyance, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et toutes autres œuvres de bienfaisance.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association gère notamment un centre d'accueil de jour, un centre d'accueil de nuit, un centre de santé et de solidarité, des dispositifs d'accompagnement dans le logement (Appartements relais, IML), une épicerie solidaire et une activité d'insertion.

- Description des moyens mis en œuvre

Organiser des permanences médicales pour l'accès aux soins de personnes défavorisées, toutes formes d'aide aux malades alcoolique ou toxicomanes, des actions d'éducateurs de rue, de relogement, des chantiers d'insertion, des cours de formation ou stages d'insertion sociale ou professionnelle et également tout établissement ou action à caractère sanitaire et social.

Faits significatifs :

CONTINUITE D'EXPLOITATION

L'exercice se solde par un déficit de 59 K€. Bien que les mesures de redressement engagées au cours des exercices précédents n'aient pas encore permis de retrouver un résultat bénéficiaire, elles continuent de produire leurs effets et sont poursuivies par l'association.

Ces mesures portent notamment sur la maîtrise durable des charges de fonctionnement, la réorganisation des services, la diversification des sources de financement, le développement de nouveaux modes d'intervention, la recherche active de financements complémentaires ainsi que la consolidation des partenariats institutionnels.

Par ailleurs, l'association exerce des missions d'intérêt général dans le secteur de l'action sociale (hébergement de personnes en difficulté, épicerie solidaire, distribution alimentaire et accompagnement social) bénéficiant du soutien continu des pouvoirs publics et de ses partenaires. Elle continue ainsi à disposer des moyens nécessaires à la réalisation de son objet social.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le Conseil d'administration estime que l'hypothèse de continuité d'exploitation demeure appropriée pour l'établissement des comptes annuels.

Les principales mesures mises en œuvre par l'association au cours des derniers exercices et qui continuent à être poursuivies sont les suivantes :

1. Le non-remplacement de certains postes devenus vacants à la suite de départs à la retraite ou de départs volontaires ;
2. La réorganisation du service de restauration afin d'améliorer la qualité des prestations tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement ;
3. L'évolution du modèle de fonctionnement de l'Espace Santé Solidarité, fondée sur le développement de l'offre de soins par le recours à des praticiens libéraux non salariés ;
4. La diversification des sources de financement ;
5. La réorganisation des services et la refonte de l'organigramme dans un objectif d'amélioration de l'efficience et de la qualité des prestations ;
6. La mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
7. La poursuite des démarches relatives au dossier foncier avec l'appui de l'État et des collectivités territoriales ;
8. La recherche de financements complémentaires, tant par la réponse à des appels à projets que par la mobilisation de partenaires, de donateurs et de fondations, sous l'impulsion du Conseil d'administration ;
9. La mise à disposition gratuite des locaux construits sous l'égide du Conseil départemental de Saint-Vincent-de-Paul et inscrits au patrimoine de celui-ci. Cette occupation est encadrée par un bail à usage gratuit signé le 1er juillet 2014, initialement conclu pour une durée de neuf ans puis prorogé jusqu'au 30 septembre 2026.

UTILISATION DES LOCAUX

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux construits sous l'égide du Conseil départemental de Saint-Vincent-de-Paul et inscrits au patrimoine de ce dernier. Cette occupation est encadrée par un bail à usage gratuit signé le 1er juillet 2014 pour une durée initiale de neuf ans, soit jusqu'au 30 juin 2023. Ce bail a ensuite fait l'objet de prorogations successives jusqu'au 30 avril 2024, puis jusqu'au 30 juin 2025, et enfin jusqu'au 30 septembre 2026.

Cette mise à disposition à titre gratuit constitue un avantage dont la valeur n'a pas pu être déterminée de manière suffisamment fiable et n'a, par conséquent, fait l'objet d'aucune comptabilisation dans les comptes annuels.

Dans le cadre du projet immobilier en cours, il est prévu que les locaux soient acquis par un bailleur social. Les modalités de l'opération ont été arrêtées en avril 2025 et prévoient un financement réparti à parts égales entre le Conseil départemental et l'État.

UTILISATION DES BIENS MOBILIERS

L'association utilise également gracieusement certains biens mobiliers appartenant au Conseil Départemental de Saint-Vincent de Paul, tels que le mobilier et certains matériels et agencements. Ces biens ne sont pas intégrés dans le commodat mais ont cependant été listés, bien que non valorisés.

REPARTITION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

Certain personnel administratif (directrices, comptables, secrétaires) intervient sur l'ensemble des activités de l'association.

Les charges de personnel ont été ventilées entre le CHRS, l'Accueil de jour et le Centre de santé sur la base de clés de répartition cohérentes avec l'activité effective de chacune de ces activités.

VENTILATION ANALYTIQUE ET RESULTATS PAR ACTIVITE

Les résultats analytiques des différentes activités de l'association se présentent comme suit :

- Accueil de Jour : 22 463 €, contre 67 629 € en 2024 ;
- CHRS : - 46 383 €, contre -27 014 € en 2024 ;
- Centre de Santé : 10 377 €, contre 67 785 € en 2024 ;
- Logement : - 52 000 €, contre 14 369 € en 2024 ;
- Insertion : - 10 475 €, contre - 8 269 € en 2024 ;
- Épicerie solidaire : 0 €, contre - 1 209 € en 2024 ;
- Siège : 16 670 €, contre 39 786 € en 2024.

Le résultat consolidé de l'association s'établit ainsi à **une perte de 59 348 €**, contre **un excédent de 153 076 €** au titre de l'exercice 2024.

Le pôle ACCEUIL DE JOUR regroupe les activités de domiciliation, de restauration et d'accompagnement social ainsi que les prestations liées à l'alimentation des personnes accueillies.

Le pôle CHRS correspond à l'activité d'hébergement de nuit des personnes accueillies.

La ventilation analytique des produits et des charges a été revue et affinée afin de refléter le plus fidèlement possible la réalité économique du fonctionnement de chaque activité. À cette fin, des clés de répartition spécifiques ont été définies pour chaque catégorie de charges, en fonction de leur nature et de leur mode de consommation par les différents services.

STOCKS DE DENREES ALIMENTAIRES

Le stock de denrées alimentaires n'a pas pu été valorisé à la clôture.

REPARTITION DES CHARGES D'ALIMENTATION

Les dépenses d'alimentation, ainsi que les charges de fonctionnement directement liées à ces dépenses (approvisionnement, stockage, préparation, distribution, etc.), sont majoritairement affectées à la section « Accueil de jour ». Cette présentation reflète la réalité économique du financement de l'association, dès lors que ces dépenses sont principalement couvertes par la Dotation Globale de Financement (DGF) allouée à cette activité. En conséquence, la section « CHRS » ne supporte que quelques dépenses d'alimentation.

IMMOBILISATIONS

Pour l'heure, les immobilisations sont positionnées sur chacune des activités. Un changement de méthode est à prévoir à partir de l'exercice 2026 afin de les regrouper sur une seule activité

PRESTATION DE SERVICES DU CENTRE DE SANTE (Consultations)

Les prestations de services liées aux actes médicaux ont été comptabilisés sur la base des éléments reçues de l'entité ADMINISTRA PLUS qui gère les télétransmissions en matière de consultations médicales.

MISE EN PLACE DU CPOM

Le financement de l'association dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été acté par la signature de la convention le 30 décembre 2024.

La mise en œuvre opérationnelle du CPOM est effective depuis le 1er janvier 2025 pour l'activité CHRS.

Cependant, les financements perçus à ce titre ont été maintenus en fonds dédiés. En accord avec les autorités de tarification, ces financements pourront éventuellement être affectés à un autre projet répondant aux objectifs poursuivis par les financeurs.

Changement de méthode :

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne « 31/12/2024 » des états financiers

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;

- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;

- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;

- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

TABLEAU DE PASSAGE — PREMIER EXERCICE D'APPLICATION ANC 2022-06

Rubrique	N-1 publié (ancien référentiel)	Retraitement (reclassement)	N-1 retraité (ANC 2022-06)
Résultat d'exploitation (avant retraitement)	**8 777**	**144 850**	**153 627**
Dont : éléments exceptionnels reclassés en exploitation		144 850	144 850
Résultat financier (avant retraitement)	**(551)**		**(551)**
Dont : éléments exceptionnels reclassés en financier			-
Ancien résultat exceptionnel (supprimé)	144 850	(144 850)	-
Résultat de l'exercice N-1 (inchangé)	**153 076**		**153 076**

Détail des retraitements :

N° Compte	Nature des retraitements			Retraitement			
	Intitulé	Débit N-1	Crédit N-1	Exploitation		Financier	
67110	INTERETS MORATOIRES PENALITES	17		17			
67120	PENALITES ET AMENDES	1 611		1 611			
67180	AUTRES CHGES EXCEPTIONNELLES	45 314		45 314			
67200	CHARGES SUR EXERC. ANTERIEURS	5 778		5 778			
67500	VALR CPTABLES ELEMENTS ACTIFS CEDES	399		399			
77180	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		161 784		161 784		
77200	PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		1 415		1 415		
77500	PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'		10 620		10 620		
77700	Q/P SUBVENTIONS INVEST VIREE RESULTAT		3 991		3 991		
78710	REPRISE SUR PROVIS.		384		384		
78750	REPRIS/PROV.RISQ&CHARG.EXCEPT		3 338		3 338		
78760	REPRISES SUR DEPRECIATIONS EXCEPTIO		16 437		16 437		
	Sous-totaux	*53 119*	*197 969*	*53 119*	*197 969*	*0*	*0*
	Totaux	**144 850**		**144 850**		**0**	

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice clos au 31/12/2025

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel :

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges :

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Tableau récapitulatif :

	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024			
Nature de l'opération	**N° Compte**	**Nature de l'opération**	**Exercice N (en €)**	**N° Compte**	**libellé**	**Exercice N-1 (en €)**	**Observations / Variation**
Mise à disposition du personnel	649000	Charge de personnel (en moins)	467 251 €	791100	Transfert de charges d'exploitation	233 349 €	
	niveau de résultat : EXPLOITATION			niveau de résultat : EXPLOITATION			
Amendes et pénalités	658200	Autres charges (en plus)	8 474 €	671200	Transfert de charges d'exploitation	1 611 €	
	niveau de résultat : EXPLOITATION			niveau de résultat : EXCEPTIONNEL			
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat	747000	Autres produits (en plus)	8 474 €	777000	Q/P subvention virée au résultat	3 991 €	
	niveau de résultat : EXPLOITATION			niveau de résultat : EXCEPTIONNEL			

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- État de l'actif Immobilisé :

Actif immobilisé Incorporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais D'établissement	4 237	-	-	-	-	4 237
Autres Immobilisations incorporelles	10 254	-	-	-	-	10 254
Totaux (I)	**14 491**	**-**	**-**	**-**	**-**	**14 491**

Actif immobilisé corporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	60 850	-	5 259	-	-	66 109
Installations générales, agencements, aménagements divers	81 008	-	14 804	-	-	95 812
Matériel de transport	25 144	-	-	-	-	25 145
Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 856	-	703	-	-	53 559
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Totaux (II)	**219 859**	**-**	**20 766**	**-**	**-**	**240 626**

Actif immobilisé financier	Valeur brute début exercice	Augmentations Réévaluation	Acquisition	Diminutions Virements	Cessions / Rebuts	Valeur brute fin exercice
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres Immobilisés	130 266	-	-	-	-	130 266
Prêts et autres immobilisations financières	15 307	-	536	-	996	14 847
Totaux (III)	**145 572**	**-**	**536**	**-**	**996**	**145 113**

Actif immobilisé	Valeur brute début exercice	Augmentations (+) Réévaluation	Acquisition	Diminutions (-) Virements	Cessions / Rebuts	Valeur brute fin exercice
Immobilisations Incorporelles (I)	14 491	-	-	-	-	14 491
Immobilisations Corporelles (II)	219 859	-	20 766	-	-	240 626
Immobilisations Financières (III)	145 572	-	536	-	996	145 113
Total Général (I +II+III)	**379 922**	**-**	**21 302**	**-**	**996**	**395 992**

- Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (I)	**4 237**	-	-	**4 237**
Autres immobilisations incorporelles (II)	**10 254**	-	-	**10 254**
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	39 755	3 900	-	43 655
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	64 319	5 631	-	69 950
Autres immo. corp.- Matériel de transport	25 144	1	-	25 145
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	44 216	2 954	-	47 170
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement immobilisations Corporelles (III)	**173 435**	**12 487**	-	**185 921**
TOTAUX (I+II+III)	**187 926**	**12 487**	-	**200 412**

- Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Concessions et droits similaieres	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et Outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

État des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	14 847	-	14 847
Créances clients et comptes rattachés	3 008	3 008	-
Autres	77 630	77 630	-
Charges constatées d'avance	1 157	1 157	-
TOTAUX	**96 642**	**81 794**	**14 847**
Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres ESSMS :

Variation des fonds Propres	Début Exercice	Affectation du résultat	+ Augmentation	- Diminution / Consommation	Fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-192 388		617 370		424 982
Fonds propres avec droit de reprise	190 153			190 153	-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	100 586				100 586
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée					
Report à nouveau créditeur	94 015			86 586	7 429
Report à nouveau débiteur	-314 657		-260 186		-574 843
Résultat sous contrôle 2022	-20 029	20 029			0
Résultat sous contrôle 2023	-29 100	29 100			0
Résultat sous contrôle 2024		23 502			23 502
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée					
Excédent ou déficit de l'exercice	153 076	-153 076	-59 348		-59 349
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.					
Situation nette	**-18 344**	**-80 445**	**297 835**	**276 739**	**-77 693**
Fonds propres consomptibles	-				-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Subventions d'investissement	29 327			1 927	27 400
Provisions réglementées	-				-
Droit des propriétaires - Commodat	-				-
TOTAUX	**10 983**	**-80 445**	**297 835**	**278 666**	**-50 293**

A compter de cet exercice, les activités "CHRS" et "ACCEUIL DE JOUR" sont désormais retracées au sein de deux sections comptables distinctes, ces activités étant précédemment regroupées au sein d'une même section. Cette réorganisation a conduit à une ventilation des fonds propres entre les deux sections afin de refléter fidèlement les droits et obligations attachés à chacune d'elles. À cette occasion, une revue exhaustive de la composition des fonds propres a également été réalisée afin de distinguer les fonds définitivement acquis à l'association, comptabilisés en "fonds propres sans droit de reprise", de ceux demeurant soumis au contrôle ou à un éventuel droit de reprise des financeurs.

Ces travaux ont conduit au reclassement d'un montant de 617 370 € en fonds propres sans droit de reprise, dont le solde passe ainsi de -192 388 € à 424 982 €. Cette évolution résulte exclusivement d'une opération de ventilation et de reclassement comptable des fonds propres existants. Elle est sans incidence sur le montant global des capitaux propres de l'association.

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	**-59 349**	**153 076**
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	**-59 348**	**153 076**
Dont résultat effectif sous gestion propre	-12 049	129 575
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-47 299	23 502

Ventilation des résultats :

	2025		2024	
	Résultat effectif sous gestion propre	Résultat effectif sous gestion contrôlée	Résultat effectif sous gestion propre	Résultat effectif sous gestion contrôlée
CHRS		-46 383		-27 014
ACCEUIL DE JOUR	-916		50 516	
DOMICILIATION	23 379		17 113	
LOGEMENT	-52 000		14 369	
INSERTION	-10 475		- 8269	
EPICERIE SOLIDAIRE	0		- 1209	
SIEGE	16 670		39 786	
CENTRE DE SANTE	10 377		67 785	
	-12 965	***-46 383***	***180 091***	***-27 014***
	-59 349		**153 077**	

Information sur les fonds dédiés :

• Subventions :

Tableau de variation des fonds dédiés issue de Subventions:

Projets	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
CEPOM	12 583					12 583	12 583
ATELIER BIEN ETRE	23 000					23 000	23 000
SPORT	10 000		10 000			0	0
TOTAUX	**45 583**	**-**	**10 000**	**-**	**-**	**35 583**	**35 583**

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	102 360		73 033	29 327
Quote-part virées au résultat	73 033	1 927	73 033	1 927

Informations sur les provisions pour risques et charges :

• Passifs et provisions :

Provisions :

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques	16 000	12 113		28 113
Pour Charges	-	-	-	-
TOTAUX	**16 000**	**12 113**	**-**	**28 113**

Provisions	Nature Augmentations			Nature Diminutions		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Réglementées						
Pour Risques	12 113					
Pour Charges						
TOTAUX	**12 113**	-	-	-	-	-

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	34	34	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	56 928	56 928	-	-
Dettes fiscales et sociales	312 683	312 683	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	17 047	17 047	-	-
Produits constatés d'avance	-	29 000	-	-
TOTAUX	415 662	415 662	-	-
Emprunts souscrits sur l'exercice	-			
Emprunts Remboursés sur l'exercice	-			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-			

Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Dotation DGF	445 258	445 258
Aides à l'emploi	-	18 488
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
dont forfait Etat	-	-
dont forfait Région		-
dont forfait Département	-	-
dont forfait Communes et groupements de communes	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
Sous-total concours publics	**445 258**	**463 746**
Subventions État	965 800	996 865
Subventions Région	-	-
Subventions Département	145 000	145 000
Subventions Communes et groupements de communes	-	10 000
Autres subventions d'exploitation	-	-
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	-	-
dont autres subventions (à détailler)	-	-
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	**1 110 800**	**1 151 865**
TOTAUX	**1 556 058**	**1 615 611**

Information sur les ressources de l'exercice :

Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont :

- Utilisées pour les besoins de son activité ;
- Stockées,

Liste des contributions / Nature Contributions	Montant	Méthode Valorisation
Dons de denrées alimentaires	16 084	Valeur d'achat
TOTAL	**16 084**	

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	161 784
Produits sur Exercices Antérieurs	-	1 415
Produits sur Cessions d'actifs	-	10 620
Quote part de subventions virée au résultat	-	3 991
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises sur provisions	-	20 159
Transferts de charges exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	-	**197 969**
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	46 942
Charges sur exercices antérieurs	-	5 778
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	399
Autres Charges exceptionnelles	-	-
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	-
Total charges exceptionnelles	-	**53 119**
Résultat exceptionnel	-	**144 850**

Autres informations :

Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires Commissaires aux comptes	
Mission de contrôle légal des comptes	8 137,50
Autres prestations	0,00
TOTAUX	**8 137,50**

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	29
Ouvriers	
TOTAL	**33**